



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôtels de police

Question écrite n° 69471

Texte de la question

M. Alain Clary attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le futur hôtel de police de Nîmes. Il se félicite que, dans le cadre de la loi de finances pour 2002, les crédits de paiement disponibles en 2002 pour la police nationale permettent la mise en chantier de l'hôtel de police de Nîmes. Il constate que selon la formulation du rapporteur « parmi les opérations immobilières les plus significatives », Nîmes est mentionnée immédiatement après Marseille-Centre, avant Nantes et Palaiseau. Il lui demande la confirmation de cette décision et des précisions sur les perspectives de livraison et donc de mise en fonctionnement.

Texte de la réponse

Les études de maîtrise d'oeuvre relatives au projet d'hôtel de police de Nîmes sont achevées et ont été remises au maître d'ouvrage le 4 décembre 2001. Le calendrier prévisionnel de l'opération permet d'envisager une notification des marchés de travaux en juin 2002, compte tenu de la consultation des entreprises qui doit être lancée au début du mois de janvier prochain. Dans ces conditions, le démarrage du chantier est prévu pour le début du mois de juillet 2002 et la livraison des locaux aux utilisateurs pour le premier trimestre 2004. Concernant le financement de l'opération, une autorisation de programme de 70 MF permettant de couvrir l'intégralité des travaux a été affectée au secrétariat général pour l'administration de la police de Marseille (SGAP) en juillet 2001. Les crédits de paiements correspondant à cette autorisation de programme seront délégués au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

Données clés

Auteur : [M. Alain Clary](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69471

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 novembre 2001, page 6707

Réponse publiée le : 21 janvier 2002, page 350